



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs, Professeurs
des écoles, PsyEN EDA, AESH, Contractuels de l'Éducation
nationale Force Ouvrière**

Espace Maurice Nilès – 11 rue du 8 mai 1945 – 93000 Bobigny
01 48 95 43 73
snudifo93@gmail.com

Coronavirus et cafouillages ...

Plusieurs collègues ont contacté le Snudi-FO 93 après avoir eu connaissance du courrier de Monsieur le Recteur concernant l'épidémie du coronavirus COVID-19.

Les directrices et directeurs de notre département étaient étonnés de ne pas avoir d'information d'ordre sanitaire dès la rentrée de lundi, il aura fallu attendre mardi soir pour que soit envoyé ce mail par le recteur donnant des instructions. Une communication en direction des parents était attendue mais rien ne fut donné aux écoles.

Le Snudi-FO 93 a contacté la directrice de cabinet madame Tabarin qui nous a précisé qu'une communication institutionnelle en direction des parents devraient arriver mais sans préciser quand ... Il semblerait qu'on l'attende encore. La DSDEN nous a précisé que si des enseignants avaient voyagé dans des secteurs à risques et que s'ils avaient des symptômes ils devaient rester chez eux et appeler le SAMU, ne pas se rendre chez leurs médecins. Il n'y aurait pas de jour de carence pour cette absence et il faudrait donner comme pièce justificative un titre de transport, une attestation d'hébergement ou tout autre document attestant de leur présence dans ces lieux.

Le Snudi-FO demande la confirmation que la "mise en quarantaine" des collègues soit bien formalisée par écrit et que les collègues concernés soient bien placés en congé d'office à la demande de l'administration (comme le prévoit le décret 86-442), sans application de jour de carence. En cas de soucis, contactez le Snudi-FO 93

De la même façon les enfants revenant de ces secteurs devraient rester aussi en quarantaine chez eux, la question est comment le savoir ? Ce n'est pas aux enseignants ni aux directeurs de faire le travail de la médecine scolaire en menant une enquête sanitaire. Lorsque des élèves sont placés en quarantaine, comme cela a été le cas en Seine Saint Denis, le Snudi-FO 93 demande que les personnels en soient tenus informés ainsi que les CHSCT locaux.

Le Snudi-FO 93 renouvelle sa demande que les élus CHS-CT soient consultés très rapidement à ce sujet.

C'est bien à la hiérarchie qu'il revient de donner des consignes précises et claires pour répondre à ces questions : faut-il informer les parents d'élèves, comment le faire ? Qui décide d'une mesure de quarantaine pour un élève, pour un personnel ? Si des élèves ou des personnels ont fréquenté l'école depuis la rentrée alors qu'ils reviennent d'une région à risque, quelle est la conduite à tenir ? Plusieurs collègues ont été pris à partie par des parents leur reprochant d'avoir tardés pour communiquer ces consignes et ne comprenant pas pourquoi celles-ci n'ont pas été transmises plus tôt. Il apparaît urgent de rassurer tout un chacun.

Pour le Bureau du Snudi-FO 93

Jean-Marc Burtscher, secrétaire départemental adjoint